

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2016

Etaient présents : MMES MOREAU – BERTHAUD – SIRUGUE – MEVOLHON.
MM. DESCOURVIERES — JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS

Excusés : Mme SOUILLOT Pascale, procuration à Mme SIRUGUE Corinne.

Absents : Mrs GUIDOT – GUIRAO.

Secrétaire de séance: M.REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20h30

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2016

Après correction de deux fautes d'orthographe et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide le compte rendu.

A partir de cette séance, il est également acté de transmettre par mail le compte rendu de séance.

I – RESTAURATION DE L'ÉGLISE – POINT SUR LE DOSSIER

Suite à l'attribution de la DETR, le marché a été notifié aux entreprises comme suit :

LOT N°1	Maçonnerie Entreprise JACQUET	243 121,57€ HT
LOT N°2	Charpente Etablissement RICHARD	42 500,00€ HT
LOT N°3	Couverture SAS BOURNEAUD	34 290,90€ HT
LOT N°5A	Vitraux « Le vitrail au contemporain » M. TATRE Philippe	8 027,82€ HT
LOT N°5B	Serrurerie SARL NAUDET Ferronnerie	13 038,00€ HT
LOT N°7	Paratonnerre SARL FROTEY	4 500,00€ HT
LOT N°8	Cloches Horloge PLAIRE SAS	1 956,21€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide le marché de travaux.

L'ordre de service a été donné. Monsieur l'architecte a déjà organisé deux réunions de chantier, les 10/11 et 24/11, en prévision des travaux qui doivent débiter très prochainement. La prochaine réunion est programmée le 8/12/16.

Enfin, suite à notre demande et comme le prévoit la législation, la Préfecture nous a versé un acompte de 30% de la DETR notifiée soit 33 687,30€.

Concernant l'emprunt, un courrier a été envoyé aux organismes bancaires pour une proposition de taux actualisé. Six organismes ont répondu. Chaque conseiller a reçu avec sa convocation un tableau récapitulatif des propositions bancaires. L'offre la mieux disante a été faite par la banque Populaire qui propose un taux de 0,70% sur 10 ans sans frais de dossier, 0,80% sur 12 ans, 0,90% sur 15 ans.

Un débat s'engage.

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition de la Banque Populaire pour un emprunt de 150 000€ sur 12 ans au taux de 0,80% par 7 voix pour, 2 abstentions, et autorise le maire à signer tout document relatif à cet emprunt.

II – COMMISSION DU PERSONNEL

Le maire expose la nécessité de délibérer pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA)

L'adjoint en charge du personnel présente ce nouveau régime. La commission du personnel a également travaillé sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité vote la mise en place de ce nouveau régime au 01/01/2017 intégrant IFSE et le CIA. Des arrêtés individuels seront pris par le maire pour chaque employé communal concerné.

La commission du personnel qui s'est réunie dernièrement propose aussi au conseil :

- Primes exceptionnelles : Le maire explique que pour pallier le non versement de l'indemnité à laquelle les deux nouvelles secrétaires pouvaient prétendre du fait de leur changement de poste, il est proposé de leur verser une prime exceptionnelle. Il est également décidé d'attribuer une prime à l'agent en contrat aidé. Suite aux propositions de la commission du personnel un débat s'engage.

Après concertation, le conseil valide, à l'unanimité, le principe de la gratification exceptionnelle. Une gratification exceptionnelle identique sera octroyée aux deux secrétaires de mairie et une autre gratification sera versée à l'agent en contrat.

- Organisation du secrétariat jusqu'au 31.12.2016 : Pour remédier au surcroît de travail de cette fin d'année, il est proposé d'augmenter le temps de travail des secrétaires à 35 heures hebdomadaires (2x 17h30). En effet, plusieurs formations incontournables sont prévues pour les secrétaires en cette fin d'année (trésorerie, PETR, PACS...) c'est pourquoi le maire propose une délibération généraliste permettant de recourir à une augmentation du temps de travail si nécessaire avec des heures complémentaires. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

- Renouvellement du contrat de l'agent en CUI : Le contrat de l'agent en CUI prendra fin au 31.12.2016. Contact pris avec les services de Pôle Emploi, il est possible de renouveler ce contrat pour 6 mois. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide le renouvellement de ce contrat.

III – SICECO

Lors du dernier conseil, le maire rappelle avoir inscrit la commune au groupement d'achats régional d'énergie dans le but de réduire les factures d'électricité de la commune.

Aujourd'hui il y a nécessité de valider l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies par une délibération. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté.

IV – COMMISSION DES FETES

A la demande du Trésor public, il nous faut délibérer sur les tarifs 2017 de la salle des Fêtes .
Après discussion, le conseil, à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels à savoir :

	Résident locaux, Associations,	Extérieurs
--	---	-------------------

	Entreprises	
WEEK END	350 Euros	500 Euros
Location journée	220 Euros	350 Euros
SEMAINE	1000 Euros	1100 Euros
LOCATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DES ASSOCIATION (HAUT) en option	150 Euros	180 Euros

La soirée Potée-Patois du 26/11 organisée par la commission des fêtes et l'office municipal des fêtes a connu un franc succès.

La cérémonie des vœux 2017 aura lieu le samedi 7 janvier 2017 à 18h30. Au cours de cette cérémonie, trois médailles : communale, départementale et régionale seront remises.

Les illuminations de fin d'année ont été installées sur la place le 19 novembre dernier. Merci aux conseillers qui ont participé à cette installation.

V- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le maire expose la nécessité de prendre une délibération modificative budgétaire pour régulariser diverses écritures ce qui ne modifie en rien notre budget. Les régularisations envisagées sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses		Recettes	
Dépenses		Recettes	
2313	+ 30000	1641	+ 30000
		611	+
		3000	
		615221	- 3000
		615232	+
		8100	
		61551	+ 400
		61558	-2000
		6232	+3100
		6238	+ 200
		6247	- 1500
		6257	-3500
		6281	-1000
		63512	-1000
		6411	+ 44320
		64111	- 44320
		651	+1500
		6553	+ 4500
		6714	+ 30

30000	+	+ 30000	

		+ 8830	
			Dépenses compensées par l'excédent

Après en avoir délibéré, le conseil cette modification budgétaire à l'unanimité,

V – PARCELLE SANS MAÎTRE

Lors du conseil de juin dernier, le maire avait indiqué avoir été informé par les services de la préfecture d'une parcelle présumée sans maître sur notre commune. Il s'agit de la parcelle ZO 75 située à proximité de la zone de détente. Suite à l'affichage légal, aucune personne ne s'est manifestée. C'est pourquoi le maire propose au conseil d'intégrer cette parcelle au domaine communal. Pour cela il convient de prendre une délibération, qui devra être suivie d'un arrêté pris par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité décide d'intégrer la parcelle ZO 75 au domaine communal.

VI – LOGEMENTS COMMUNAUX GÉRÉS PAR ORVITIS

Comme chaque année, ORVITIS gestionnaire de nos trois logements communaux nous demande de nous positionner sur une augmentation ou non de loyer au 01/01/2017.

En ce qui concerne son patrimoine, ORVITIS n'appliquera pas d'augmentation de loyer sur ses logements conformément au projet de loi « Egalité et Citoyenneté ».

Le maire propose également de ne pas appliquer d'augmentation de loyer pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide la non revalorisation des loyers au 01.01.2017.

Le maire informe les membres du conseil que le locataire du logement de l'ancienne poste a donné son préavis pour janvier 2017.

ORVITIS a transmis au maire une proposition de candidature qui semble remplir les conditions d'accès à ce logement. Cette candidature a été validée. Ce logement ne devrait donc pas connaître de vacance.

X – INFORMATIONS DIVERSES

Courrier d'informations des finances publiques nous informant d'un dégrèvement de 561€ pour pertes de récolte pour les parcelles ZL, ZN, ZO, ZP, ZR.

Courrier d'informations du SDIS nous informant de la contribution 2017 soit 12689€.

Courrier du collège d'ECHENON qui sollicite une subvention. Réponse habituelle sera faite.

Demande d'une subvention de 250€ par l'association de prévention routière. Réponse habituelle sera faite.

Remerciements de l'office de tourisme « RIVES DE SAONE » pour la subvention de 80€, de l'ADMR pour la subvention perçue et du Souvenir Français.

Le chauffe-eau de la salle des fêtes a été changé début novembre pour un coût de 885.40€ HT.

Un accord a été donné au service prévention-déchets de la communauté de communes pour la mise à disposition de la salle des fêtes en vue de la réalisation d'ateliers à destination des habitants du canton.

Il en est de même pour la FAPA Santé séniors, quant à l'organisation d'ateliers du bien vieillir.

Le salon Cité 21 se tiendra à DIJON les 8 et 9 décembre 2016.

La date limite de réception des articles pour le bulletin municipal est prévue semaine 49.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.